

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

8 février 2013

---

**SÉPARATION ET RÉGULATION DES ACTIVITÉS BANCAIRES - (N° 707)**

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N ° 201

présenté par

Mme Sas, M. Alauzet, Mme Abeille, Mme Allain, Mme Attard, Mme Auroi, M. Baupin,  
Mme Bonneton, M. Cavard, M. Coronado, M. de Rugy, M. François-Michel Lambert, M. Mamère,  
Mme Massonneau, M. Molac, Mme Pompili et M. Roumegas

-----

**ARTICLE 4 BIS**

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« V. – La liste des informations mentionnées au III du présent article peut être complétée par arrêté du ministre chargé de l'économie. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le pouvoir politique, par la voix du ministre chargé de l'économie, doit avoir la possibilité d'élargir à tout moment la liste des indicateurs pour améliorer le reporting pays par pays.